

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 09/10**

«Rapport accompagnant le budget 2011»

Au conseil communal d'Aubonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Conformément aux dispositions de l'annexe 1 du règlement du Conseil communal d'Aubonne, la commission des finances (ci-après COFIN) a pour mandat de rapporter au Conseil sur le Budget communal.

A la suite du dépôt du préavis 09/10 concernant le budget 2011 devant le Conseil communal lors de la séance du 2 novembre 2010, les membres de la COFIN ont procédé à l'examen des différents chapitres lors de deux séances dans le courant du mois de novembre. Le temps imparti pour la revue de ce préavis étant court, la correspondance entre la Municipalité et la COFIN s'est faite par voie de courrier électronique. Merci à MM. Golay et Rossier pour leurs promptes réponses.

2 Appréciations particulières

Ce chapitre reprend quelques informations qui complètent les commentaires que l'on peut lire dans le rapport accompagnant le préavis municipal.

(170) Piscine *Quels sont les impacts à passer la buvette en gérance ?*

L'encaissement d'une location et le transfert de la masse salariale au locataire devrait permettre une opération blanche. De plus, comme la Municipalité ne possède plus de patente pour l'exploitation, l'externalisation de ce service devient quasiment inévitable.

(350) Bâtiment A *propos des loyers non imputés car non encaissé sur certains bâtiments*

La COFIN prend acte de l'intention de la Municipalité de rendre transparents ces subventionnements indirects et comprend que ce travail peut être coûteux en temps. Elle forme néanmoins le vœu que notre organe exécutif trouve une solution afin que le conseil communal puisse faire une lecture aisée des comptes en séparant clairement les charges des revenus.

(550-4523) Instruction A *propos du budget de Fr. 96'500.- pour participation des communes*

En 2010, notre commune était toujours employeur pour les deux salariés du centre des jeunes d'Etoy. La Commune d'Etoy remboursait intégralement ces salaires par ce compte. Dès 2011, ils seront directement engagés par Etoy ce qui confirme également la diminution des postes salaires de ce chapitre par rapport à 2010.

(430) Routes Quelques explication supplémentaires sur la mise en place de feux au Moulin de La Vaux pour un montant de Fr. 80'000.-

Bien que ce montant ait été porté au budget, la Municipalité nous informe que nous nous dirigeons vraisemblablement vers le maintien de la situation actuelle sans la mise en place d'un système de feux. Dès lors, ce montant ne serait pas utilisé.

(351) Esplanade L''investissement est prévu en 2012 – 2013

Une petite erreur est à relever sur ce compte car l'investissement pour l'Esplanade est prévu en 2012-2013 et dès lors la charge d'intérêts budgétée pour un montant de Fr. 30'000.- sera reportée sur le budget 2012.

Au vu de ces deux derniers points, une correction au budget des charges pour un montant de Fr. 110'000.- est nécessaire. Ce point fait l'objet d'un amendement.

3 Analyse des ratios financiers

Ce chapitre reprend quelques ratios financiers et qui donnent une appréciation sur l'évolution des finances de notre commune. Les données et graphiques sont disponibles en annexe de ce rapport.

Quelques remarques de clarification sur l'obtention de ces données :

- Les valeurs 2009 et années précédentes sont issues des comptes
- Les valeurs 2010, 2011 sont issues du budget et pour les autres années les valeurs sont projectives
- Les dépenses d'investissement sont issues du plan d'investissement
- Le modèle projectif prend comme hypothèse une croissance annuelle moyenne des charges de 2.0 % (2.5% en 2012) et une croissance annuelle moyenne des revenus de 2.0 % (3.00 en 2012)
- Le modèle projectif prend comme hypothèse que les taux d'intérêts seront à la hausse pour passer de 2.42% en 2011 à 3.75 % en 2014

Capacité d'autofinancement

Le ratio de la marge d'autofinancement sur les revenus de fonctionnement épurés mesure la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire ce que dégage l'exercice par rapport au revenu de fonctionnement.

Une façon de comprendre la capacité d'autofinancement : si la commune se fixait comme objectif une capacité d'autofinancement de 10% (ce qui est considéré comme correct) elle ne devrait investir cette année qu'un montant de Fr. 60'000.- (10 fois la marge d'autofinancement budgétée).

Historiquement, durant les années 2002 à 2005, la Commune a joui d'une capacité d'autofinancement moyenne à bonne. Pour la période 2006-2009, la période fut faste. La situation se péjore dès 2010.

Le graphe de la moyenne glissante sur 10 ans apporte une vision corrigée de ces variations. Elle montre que si la situation n'est pas grave actuellement la tendance projetée est à la détérioration.

La quotité d'intérêts

Ce ratio mesure la part des revenus affectés au service de la dette. Pour la période considérée, il passe de 2 % à 3 %, ce qui indique une très légère dégradation. Au vu de la situation économique actuelle, les taux d'intérêts ne sont pas une source d'inquiétude.

Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement est le ratio de la marge d'autofinancement sur les dépenses d'investissements nets. Si ce ratio dépasse 100%, la commune peut entièrement autofinancer ses investissements et par conséquent diminuer ses dettes. Dans le cas contraire, la commune s'endette. On estime que sur une période de 10 ans, ce rapport ne devrait pas descendre en dessous de 80%.

Pour la commune d'Aubonne, cela a été le cas de 1991 à 2001. La dégradation des années 2003 à 2005 a été compensée par les années 2006 à 2009. La tendance repart à la baisse pour les années devant nous.

4 Plan d'investissement 2011-2015

Ce plan d'investissement figure à titre indicatif en page 58 du préavis.

Le montant total des dépenses d'investissement prévu pour 2011 atteint 3,328 millions, soit une augmentation nette de l'investissement de 2,031 millions. Les principaux projets concernent

- la déferrisation de l'eau potable (1,5 million),
- les aménagements routiers Clos d'Asper (1,128 million),
- la mise en séparatif de la vieille ville - Tavernier et Château (0.3 million en 2010 et 1 million en 2012).

Notons que les travaux de l'Esplanade sont prévus en 2012-2013 pour un montant de 3.5 millions.

La COFIN relève que ces dépenses 2011 émargent majoritairement au patrimoine administratif et non au patrimoine financier et qu'à ce titre ces investissements ne génèrent aucun revenu futur pour la commune.

5 Appréciations générales

5.1 Impact de la péréquation intercommunale

Cet objet a déjà été discuté lors du rapport de la COFIN sur le taux d'imposition et nous ne revenons pas sur le détail de cette procédure compliquée. Relevons les impacts directs sur le budget 2011 :

- l'augmentation de Fr. 800'000.- de la part de la commune d'Aubonne au fond de péréquation pour s'établir à 2.9 millions
- le transfert de 6 points d'impôts au canton, qui se traduit par une baisse des revenus de l'impôt de l'ordre de 1,315 million
- transfert compensé par une diminution des charges au titre de remboursement au canton pour un montant estimé à 1.5 million

5.2 Modification structurelle pérenne

La COFIN rend attentif le conseil sur plusieurs éléments qui vont péjorer de manière durable les comptes de la commune :

- Le revenu de l'impôt suite à l'introduction de la loi sur l'imputation du bénéfice sur l'impôt sur le capital
- Les charges concernant les écoles primaires suite à l'augmentation du coût annuel par élève
- la prise en charge de « l'équivalent plein temps » de gendarmerie

5.3 Jugement global

La COFIN porte une appréciation mitigée voire inquiète sur ce budget communal pour l'année 2011 car à moyen terme convergent

- une augmentation structurelle de nos dépenses (voir §5.2)
- une baisse probable des revenus suite à une conjoncture vaudoise moins favorable
- un rythme d'investissement peu en rapport avec la marge d'autofinancement

La COFIN enjoint donc la Municipalité à se pencher dès à présent sur des solutions pérennes à cette situation.

Le budget est un instrument de gestion qui permet d'allouer au mieux les ressources de la collectivité publique. Il permet d'orienter la politique communale par rapport aux diverses options qui s'offrent à elle. La Municipalité doit faire des choix, fixer des priorités. Et il vaut certainement mieux le faire lorsque la conjoncture est encore favorable plutôt que d'attendre que ces choix ne deviennent douloureux..

6 Amendement

La COFIN demande la correction du budget en corrigeant les montants budgétés suivants :

- Le compte « 430-3142.2 Entretien des chemins » passe de Fr. 250'000.- à 170'000.- par suppression du budget pour « Mise en place de feux au Moulin de la Vaux »
- Le budget du compte « 351-3223 Esplanade intérêts de la dette » est supprimé (Fr. 30'000.-)

Le total de ces réductions, soit Fr. 110'000.-, permettra

1. de réduire le déficit à Frs. 242'280.-
2. d'augmenter la marge d'autofinancement qui passera à Frs. 116'770.-

7 Conclusion

Fondé sur ce qui précède et sous réserve de l'acceptation de l'amendement précité, la COFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

- vu le préavis municipal no. 09/10 relatif au rapport accompagnant le budget 2011,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

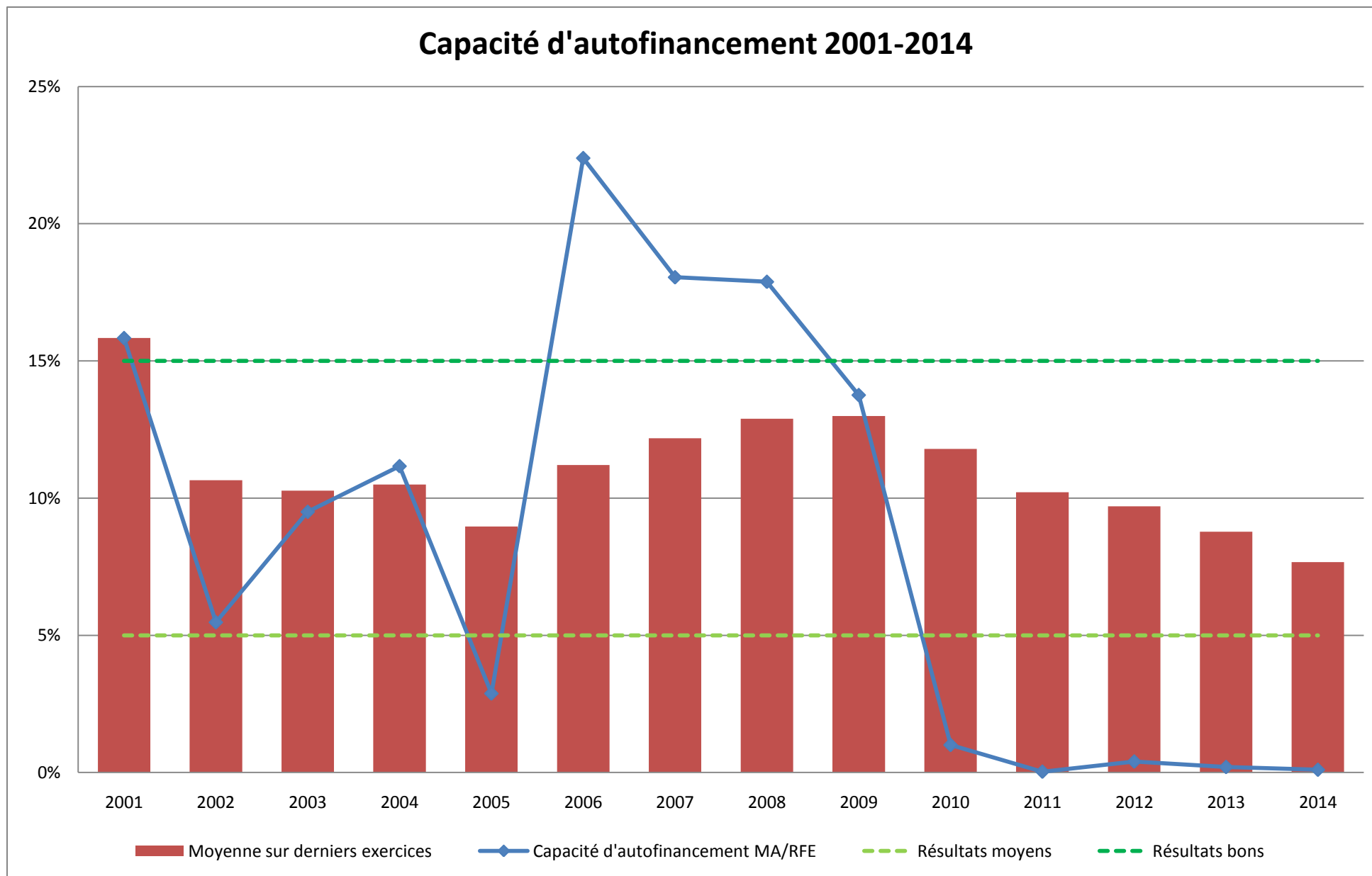
LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

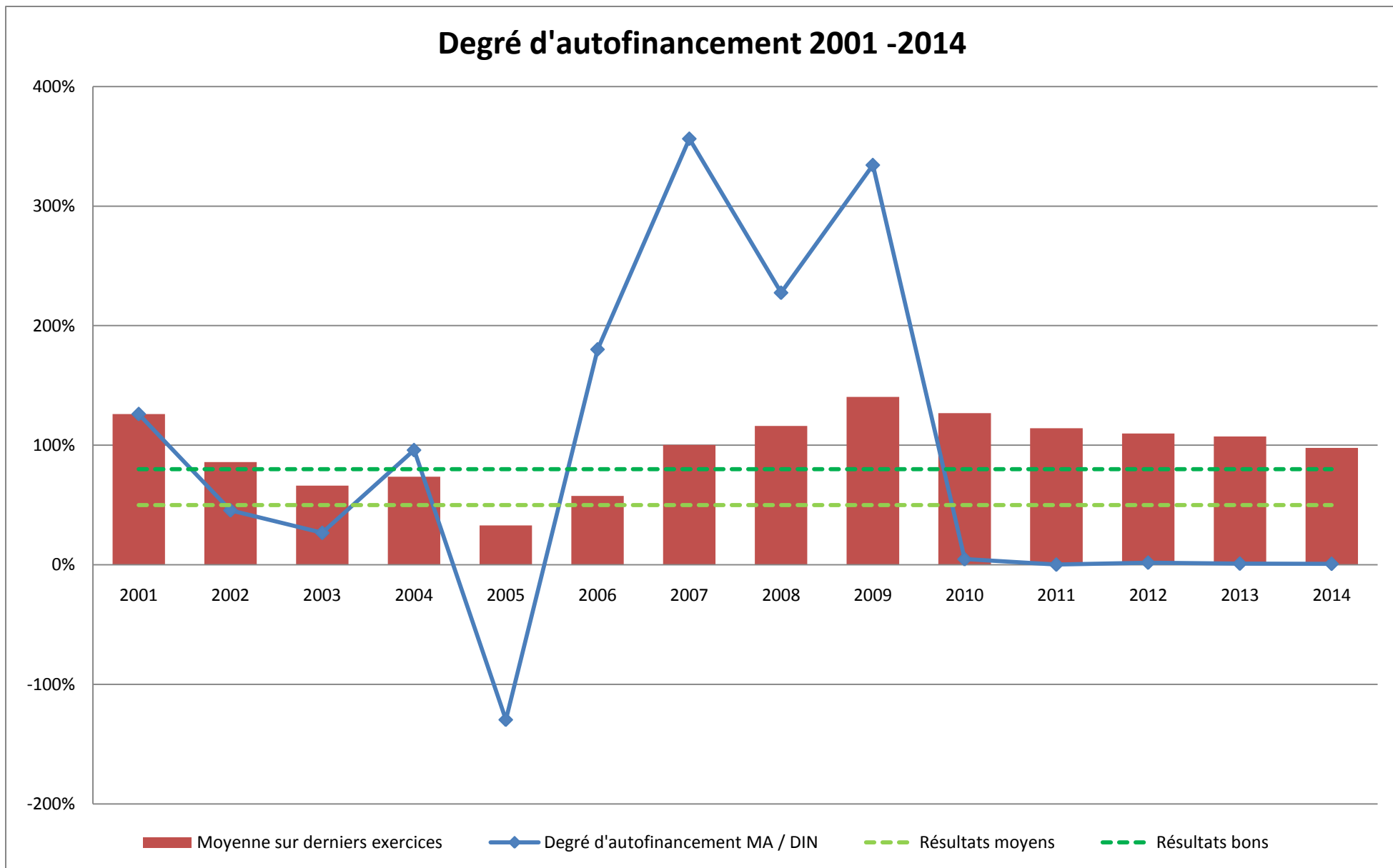
- 1. adopte le budget de l'année 2011 de la Commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 23'517'190.- aux dépenses, Fr. 23'274'910.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 242'280.-**
- 2. donne décharge à la commission des finances de son mandat.**

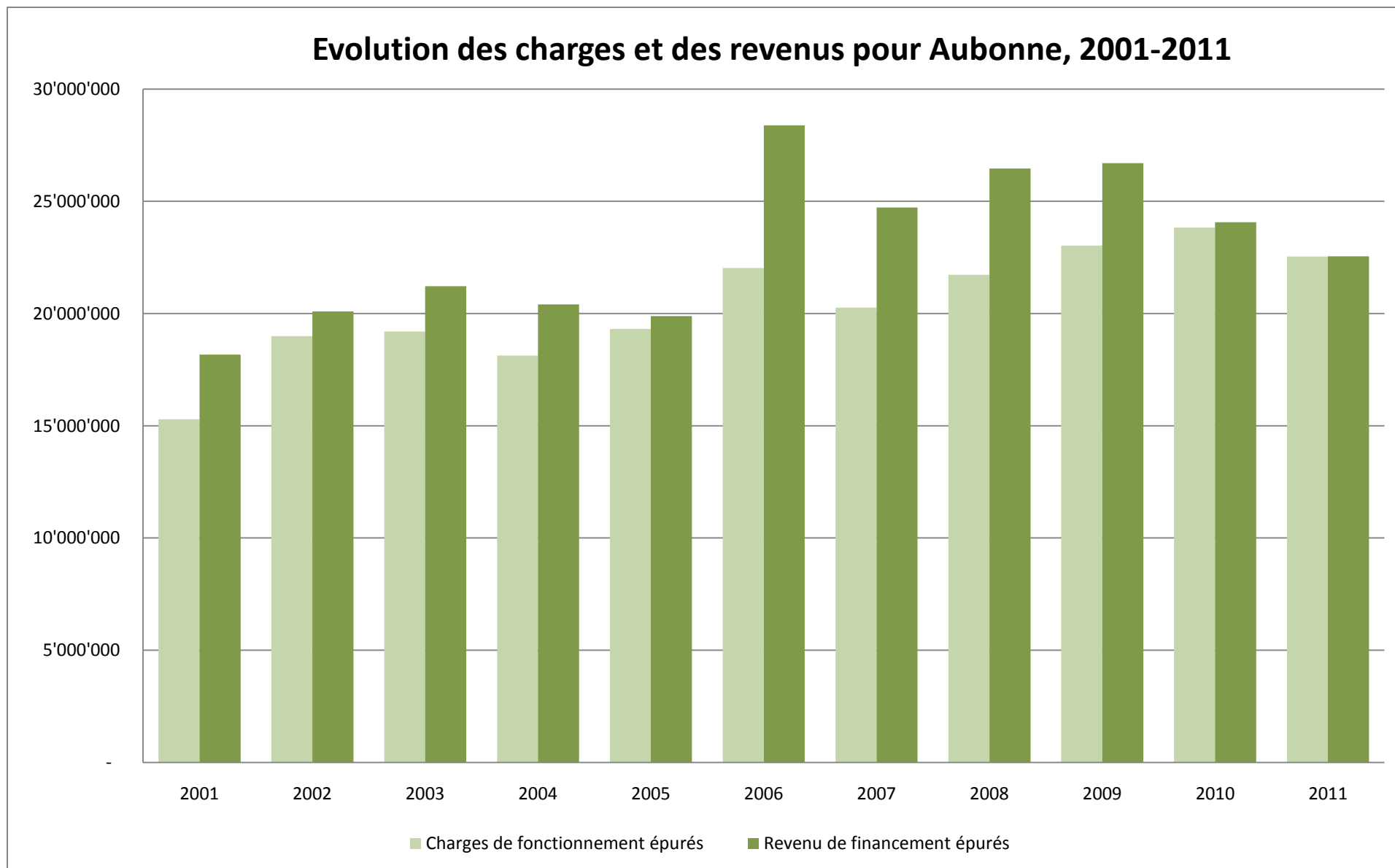
Au nom de la commission des finances, le rapporteur

Nicolas ROSAT

Aubonne, le 18 novembre 2010







RUBRIQUES	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses d'investissements (DI)	1'142'875	5'095'000	3'328'000	4'800'000	5'450'000	2'800'000
Recettes d'investissements (RI)	44'688	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissements nettes (DIN)	1'098'187	5'095'000	3'328'000	4'800'000	5'450'000	2'800'000
Charges de fonctionnement	22'913'556	23'297'410	21'991'840	22'541'636	22'992'469	23'452'318
Intérêts passifs (INP)	459'234	533'000	546'800	592'367	637'933	683'500
<i>Charges de fonctionnement épurées</i>	<i>23'372'790</i>	<i>23'830'410</i>	<i>22'538'640</i>	<i>23'134'003</i>	<i>23'630'402</i>	<i>24'135'818</i>
Revenus de fonctionnement	26'706'558	23'787'390	22'255'410	22'883'439	23'299'541	23'773'265
Intérêts actifs	338'324	285'000	290'000	338'333	386'667	386'667
<i>Revenus de fonctionnement épurés</i>	<i>27'044'882</i>	<i>24'072'390</i>	<i>22'545'410</i>	<i>23'221'772</i>	<i>23'686'208</i>	<i>24'159'932</i>
Marge d'autofinancement (MA)	3'672'092	241'980	6'770	87'770	55'806	24'114
Modification endettement net	-2'573'905	4'853'020	3'321'230	4'712'230	5'394'194	2'775'886
Endettement total fin d'année	16'692'363	21'232'121	24'553'351	29'265'582	33'659'776	35'435'662
Actif disponible	27'313'261	27'000'000	27'000'000	27'000'000	26'000'000	25'000'000
Endettement net (EN)	-10'620'899	-5'767'879	-2'446'649	2'265'582	7'659'776	10'435'662
RATIOS						
MA/EN Capacité de financement endettement	-35%	-4%	-0.3%	4%	1%	0.2%
MA/RFE Capacité d'autofinancement	14%	1%	0%	0.4%	0.2%	0.1%
INP/RFE Quotité des intérêts	2%	2%	2%	3%	3%	3%
MA/DIN Degré d'autofinancement	334%	5%	0.2%	2%	1%	1%
Endettement net par habitant	-3'886	-1'989	-816	731	2'432	3'261
Endettement total par habitant	6'108	7'321	8'184	9'441	10'686	11'074

Tableau 1 Ratios pour années 2009-2014